

## BUDGET PRIMITIF 2021

### Présentation brève et synthétique en application de l'article L.2313-1 du CGCT

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera publiée sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre.

Le budget 2021 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 19 janvier 2021. Il s'équilibre en fonctionnement à 7 433 332,81 € et en investissement à 3 214 535,17 €.

Cette année, le compte administratif et le compte de gestion 2020 ayant été arrêtés à la date du vote du budget, le BP 2021 est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2020 suivante :

<b>Affectation sur 2021</b>	
Au compte 1068 (excédent de fonctionnement n-1)	1 649 500,37 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	2 194 954,27 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépense)	114 899,37 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

<b>Chapitre</b>		<b>Propositions 2021</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	1 085 000,00 €
<b>012</b>	Charges de personnel	2 231 800,00 €
<b>014</b>	Atténuation de produits	15 422,00 €
<b>65</b>	Autres charges gestion courante	751 285,00 €
<b>66</b>	Charges financières	87 295,62 €
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	8 000,00 €
<b>68</b>	Dotations provisions semi-budgétaires	2 747 655,05 €
<b>042</b>	Dotations aux amortissements et provisions	234 500,00 €
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	272 375,14 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>7 433 332,81 €</b>

Les dépenses de la section de fonctionnement sont réparties ainsi :

- chapitre 011-Charges à caractère général : prise en compte cette année, entre autre, de la poursuite du plan de gestion de l'arbre et des dépenses liées à l'augmentation de la population.
- chapitre 012-Charges de personnel : dépenses impactées notamment des décisions nationales qui s'imposent à nous comme le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), le relèvement du taux de cotisations, la hausse du SMIC...
- chapitre 014-Atténuations de produits : correspond à l'attribution de compensation versée à Rennes Métropole suite au transfert des compétences assainissement, éclairage public et voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- chapitre 65-Autres charges de gestion courante : subventions aux associations et aux écoles, indemnités des élus ainsi que les contributions aux organismes de regroupement comme le CIAS, l'école de musique de la Flume ou la participation au syndicat Aqua Ouest pour la construction de la piscine intercommunale.

- chapitre 66-Charges financières : remboursement des intérêts de la dette et dépenses liées au portage foncier exercé par Rennes Métropole.
- chapitre 023-Virement à la section d'investissement : ce virement doit servir en priorité à rembourser le capital des emprunts

## RECETTES

Chapitre		Propositions 2021
<b>013</b>	Atténuation de charges	48 500,00 €
<b>70</b>	Produits des services	460 400,00 €
<b>73</b>	Impôts et taxes	2 859 738,00 €
<b>74</b>	Dotations et participations	888 662,99 €
<b>75</b>	Autres produits gestion courante	900 000,00 €
<b>77</b>	Produits exceptionnels divers	66 077,55 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre de transfert entre section	15 000,00 €
<b>002</b>	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	2 194 954,27 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>7 433 332,81 €</b>

Les recettes de fonctionnement intègrent :

- chapitre 013-Atténuations de charges : les remboursements de rémunération suite à un arrêt maladie de certaines catégories d'agents par la CPAM
- chapitre 70-Produits des services : les recettes générées par la tarification de services comme la bibliothèque, l'école de danse, la restauration scolaire, la garderie...
- chapitre 73-Impôts et taxes : pour l'année 2021, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et 2020.
- chapitre 74-Dotations et participations : prudence dans nos prévisions de recettes
- chapitre 75-Autres produits de gestion courante : revenus provenant de la location de salles communales et de biens immobiliers et mobiliers.
- chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert entre section : les travaux en régie (frais de personnel et achat de fournitures liés à des opérations d'investissement réalisées par les services municipaux)

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES**

<b>Chapitre</b>		<b>Propositions 2021</b>
	Opérations d'équipement	2 482 942,06 €
<b>10</b>	Dotations, fonds divers et réserves	2 500,00 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	271 870,67 €
<b>040</b>	Opérations d'ordre de transfert entre section	15 000,00 €
Restes à réaliser 2020		327 323,17 €
<b>001</b>	Solde d'exécution de la section d'invest. 2020	114 899,37 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>3 214 535,27 €</b>

Les dépenses de la section d'investissement sont composées :

- chapitre 16-Emprunt et dettes assimilées : du remboursement du capital des emprunts et d'un prêt à taux zéro de la CAF pour la construction d'un bâtiment mutualisé
- chapitre 040-Opérations d'ordre de transfert entre section : de l'intégration des dépenses de fonctionnement (frais de personnel et l'achat de fournitures) en investissement issues des travaux en régie.
- des dépenses relatives aux opérations d'équipement prévues réparties ainsi:

Les crédits nécessaires à la réalisation des principales opérations (crédits nouveaux hors reports de l'année 2020 correspondant à des dépenses engagées mais non encore mandatées au 31/12/2020) sont les suivants :

31	écoles	142 515,00 €
53	matériel administratif	37 550,00 €
82	terrains	252 800,00 €
104	matériel divers	72 170,00 €
119	opérations / bâtiments	38 600,00 €
157	infrastructures sports	28 750,00 €
208	salle multifonctions	14 800,00 €
221	AP/CP 5 extension groupe scolaire	727 171,43 €
223	AP/CP 7 études ZAC multisites	11 153,42 €
224	AP/CP 8 maison des associations multisites	741 560,13 €
225	ZAC Ile des Bois	49 477,00 €
226	Aménagement Centre bourg	366 395,08 €

Le budget 2021 dispose de 3 AP/CP (Autorisation de Programme/ Crédit de paiement) :

- n° 5 « extension de l'école Jacques Prévert et bâtiment mutualisé »,
- n° 7 « études ZAC multisites »
- n° 8 « maison des associations multisites »

Les AP constituent « la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées » de manière pluriannuelle. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement inscrits au budget sont la matérialisation des AP. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations.

Les AP/CP sont modifiées de la façon suivante :

AP/CP	Opération	Autorisation de programme	Crédits de paiement en €							
			Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
N° 5	Extension de l'école J. Prévert et bâtiment mutualisé	1 868 932,69 €	29 904,78	4 390,19	13 282,91	227 002,95	727 171,43	743 629,35	123 551,08	/
N° 7	Etudes ZAC multisites	120 224,00 €	/	17 582,52	76 944,00	14 544,06	11 153,42	/	/	/
N° 8	Maison des associations multisites	1 918 648,80 €	/	/	17 620,79	59 144,36	741 560,13	897 699,84	202 473,68	150,00

## RECETTES

Chapitre		Propositions 2021
13	Subventions d'investissement	15 921,38 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	149 547,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 649 500,37 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 850,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	254 207,08 €
021	Virement de la section de fonctionnement	272 375,14 €
040	Opérations d'ordre entre section	234 500,00 €
Restes à réaliser 2020		633 634,30 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>3 214 535,27 €</b>

A nouveau, la commune a fait le choix de ne pas réaliser d'emprunt.

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- chapitre 021 du virement de la section de fonctionnement servant à financer prioritairement le capital des emprunts.
- chapitre 024-Produits des cessions d'immobilisations : montant estimé des recettes issues de la vente de biens immobiliers communaux.
- chapitre 040 : les opérations d'ordre entre section intègrent la dotation aux amortissements des biens communaux
- chapitre 10-Dotations, fonds et réserves : FCTVA (Fonds de compensations de la TVA) versé en fonction du montant des investissements de l'année précédente.
- chapitre 13-Subventions d'investissement : inscription de subventions d'équipement pour la réalisation des travaux d'extension du groupe scolaire, de construction de bâtiment mutualisé et de la maison des associations (Aide de la CAF, DETR, DSIL, fonds de concours de Rennes Métropole)
- 1068 : l'excédent de fonctionnement capitalisé correspondant au résultat de la section de fonctionnement de l'exercice précédent